

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

☐ En exercice :	15
☐ Présents :	12
☐ Procuration :	2
☐ Votant :	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 01 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 26 août 2026

Mme T. BODENEZ est nommée secrétaire de séance

OBJET CREATION EMPLOI NON PERMANENT

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, H LE GOLIAS, T BODENEZ, N PETIT, Y LE PAGE, Y JAOUEN, M GY, P SUET, C DORVAL
PROCURATION : Mme S. CRAVEC à M A SPARFEL ; Mme M HOUSSIER à Mme SUET
ABSENT NON-EXCUSE : M C. SASSOT

CREATION EMPLOI NON PERMANENT

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à :

- un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

DECIDE, 1 abstention (M LE PAGE) et 13 pour

- la création à compter du 1^{er} septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps non complet (6h/semaine) ;

DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutive ;

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune ou établissement public.

Dit que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des emplois tel que suit :

- Approuve 1 abstention (M LE PAGE) et 13 pour la modification du tableau des emplois :

Etat du personnel

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Titulaires			
FILIERE administrative - Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	35 heures
FILIERE technique- - Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	35 heures
- Adjoint Technique	C	2	35 heures
	C	1	28 heures
Contractuels :			
CDI de droit public FILIERE administrative - Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	17,30 heures
CDD de droit public en remplacement d'un titulaire FILIERE technique- - Adjoint Technique	C	1	28 heures
CDD de droit public accroissement temporaire d'activité			
FILIERE technique- - Adjoint Technique	C	1	35 heures
- Adjoint Technique	C	1	6 heures

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Jean François DUMONTEIL




La secrétaire,
 Typhaine BODENEZ

